



FAIRE CIRCULER

Dispensé de timbrage

GELLAINVILLE

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

RETRAIT TOTAL du projet de retraite par points et RIEN D'AUTRE !

La mobilisation dans le cadre de l'appel à la grève depuis le 5 décembre n'a cessé de s'amplifier mais aujourd'hui encore le gouvernement confirme sa volonté d'imposer un régime de retraite unique par points. Un projet de loi qui devrait être transmis au Conseil d'Etat pour présentation en Conseil des ministres dès le 22 janvier. Le gouvernement confirme aussi la mise en place d'un âge d'équilibre à 64 ans dès 2022.

A la guerre engagée par le gouvernement contre nos retraites, à ses tentatives de division, l'ensemble des salariés, femmes, hommes, jeunes, moins jeunes, de tous corps de métiers, public et privé, continuent de répondre :

**« Grève totale pour le retrait ! Nous sommes prêts.
Cette réforme doit dégager ! »**

Il est plus que temps, que soit lancé l'appel clair à la grève jusqu'au retrait, à la grève générale, pour libérer la mobilisation qui balayera le projet mortifère du gouvernement.

Retrait sans condition du projet de contre-réforme des retraites !

Chartres, le 19 janvier 2019
Eric Jarry



Sommaire :

P.1 : Editorial

P.2 : 5 décembre

P.3 : déclaration unitaire

P.4 : 12 décembre

P.5 : 17 décembre

P.6 : complémentaires

P.7 : pas de trêve

P.8 : Vie de l'UD

5 décembre

Intervention de FO devant la préfecture

La grève massive de ce 5 décembre, est la réponse de la classe ouvrière aux gesticulations de Macron et du gouvernement qui, depuis des semaines, cherchent à nous diviser entre public et privé, régime général et régime spéciaux.

Non Mr Macron, Non Mr Philippe, l'architecture des régimes de retraite en France n'est pas inégalitaire... sauf peut-être le vôtre et celui de vos députés qui voudraient nous voler **les nôtres** !

Nos régimes de retraite fonctionnent même très bien et nous voulons les conserver.

Nos retraites sont un droit pas une aumône, ce droit, nos aînés se sont battus pour le gagner au prix de lourds sacrifices et ils ont voulu que ce soit un droit collectif et égalitaire.

Le niveau de la retraite ne fait que refléter le niveau du salaire. Ce ne sont pas les cheminots ou les agents de la RATP qui sont trop payés. C'est la politique des gouvernements et des patrons qui ont, depuis 30 ans, écrasé les salaires de l'immense majorité des travailleurs surexploités dans les PME quand ils ne sont pas purement « uberisés » ! Ils ont détruit l'avenir de la jeunesse qui manifeste aussi aujourd'hui

Il suffirait d'augmenter les salaires, d'embaucher les centaines de milliers de salariés nécessaires dans tous les services publics, comme les pompiers, les hôpitaux, la Poste, l'enseignement, la recherche, la culture, etc. Rouvrir les services publics de proximité fermés, stopper les délocalisations et les plans massifs de licenciement des entreprises privés, ce qui créeraient un avenir pour la jeunesse, mais aussi des milliards de recettes pour notre sécurité sociale

Alors quel est le but de la retraite par points du gouvernement ?

Le vieux rêve réactionnaire de Kessler, patron du secteur assurance du patronat, clairement exprimé en 2007 : en finir avec la sécurité sociale de 1945, faire main basse sur un pactole bien supérieur au budget de l'Etat! Voilà la vérité !

490 milliards qui échappent aux spéculateurs ! Voilà où est le problème selon Macron et ses commanditaires

Macron, Philippe et les patrons veulent voler l'argent des travailleurs, notre argent, nos cotisations, pour financer le budget de l'Etat dédié à l'économie d'armement et aux cadeaux fiscaux aux plus riches.

C'est un vol qualifié. Voilà le vrai nom de la retraite par points.

Alors mes camarades,

Quand un gouvernement de voleurs nous fait les poches à ce point, **oui la grève est légitime ! elle est nécessaire, elle est indispensable !**

Retrait immédiat et sans discussion de l'ensemble de la contre-réforme des retraites

Maintien de tous les régimes spéciaux et du régime général qui, dans leur articulation, permettent l'égalité des droits des salariés.

FO appelle à faire échouer le projet de retraite par points qui est l'inverse du droit à la retraite.

Pour cela, s'appuyant sur l'immense mobilisation de ce 5 décembre, sur les milliers d'assemblées générales qui se sont tenues. S'appuyant sur tout ce qui s'est déjà constitué dans la préparation même de cette journée de grève

FO appelle les salariés du public et du privé, partout où c'est possible, à se réunir en assemblées générales pour décider de la reconduction de la grève, avec nos camarades cheminots, de la RATP et des transports.

Seule la force unie de la classe ouvrière dans la grève, avec les retraités, les lycéens, les étudiants, mettra le gouvernement en échec et permettra de sauver nos retraites et de récupérer tous les droits qui nous ont été volés.





Déclaration commune des UD FO CGT FSU Solidaires - 10 décembre

Il n'est pas habituel que nos organisations décident de parler d'une même voix dans une manifestation de cette ampleur. La situation l'exige.

C'est notre réponse aux tentatives du gouvernement de miser sur la division et la dispersion pour briser le **"front uni du Retrait"** !

C'est un message adressé à tous les salariés :

Le gouvernement a voulu nous diviser ?

Monter nos syndicats les uns contre les autres ? Monter les jeunes contre leurs aînés avec la clause du grand père ? Monter le public contre le privé ? Monter les enseignants contre les cheminots ? Monter les "régimes spéciaux" contre le "régime général" ? Pour mieux les liquider tous un par un ?

**Et bien c'est raté ! Nous sommes unis, plus que jamais, sur une exigence commune :
"RETRAIT ! RETRAIT du projet Macron – Philippe - Delevoye !"**

Cette manifestation le prouve une fois de plus. Le 5, par centaines de milliers, par millions, les travailleurs du public et du privé ont convergé dans la grève et les manifestations pour exiger le retrait complet, immédiat et inconditionnel du projet de retraite par points du gouvernement.

Depuis, la grève a été reconduite à la SNCF, la RATP, dans de nombreux établissements scolaires dans tout le pays, mais aussi dans des entreprises du privé, dans les raffineries, par les agents territoriaux, dans de nombreux hôpitaux.

Partout les assemblées générales se tiennent, débattent, décident.

Face à ce raz de marée inédit dans sa profondeur et son ampleur, appuyé sur des milliers d'assemblées générales, de réunions de mobilisation à tous les niveaux, le gouvernement tire ses dernières cartouches.

Le scénario mal ficelé de la dernière concertation de Delevoye a fait un "flop".

Le même jour circulait partout l'information de ses accointances avec ceux qui se tiennent en embuscade derrière la retraite par points : les sociétés d'assurance, les fonds de pensions !

Les masques tombent : ce sont eux les véritables commanditaires de ce projet.

La retraite par points c'est la misère, le travail sans fin ... mais aussi se saigner, pour espérer toucher un complément de revenus en misant sur la spéculation qui dévore partout des emplois par millions !

Le seul discours que nous voulons entendre du gouvernement et du chef de l'état, c'est qu'ils retirent leur plan.

Dans la négative, ils seront seuls responsables de la poursuite et de l'extension du mouvement dès mercredi et jeudi.

Nous appelons dès aujourd'hui à des assemblées générales partout pour discuter et décider. D'ailleurs, dès demain, des actions auront lieu dans différents secteurs.

Plus que jamais :

**La question de la grève unie jusqu'au retrait est posée
ni amendable, ni négociable :
RETRAIT du projet Macron - Philippe - Delevoye - MEDEF !**

Intervention de l'UD FO 28 le 12 décembre devant la Préfecture de Chartres

Comme on s'y attendait, le Premier ministre a confirmé la volonté du gouvernement de mettre en place un régime unique par points supprimant l'ensemble du système existant et ses régimes.

Il accélère même le calendrier législatif avec l'annonce d'un projet de loi en conseil des ministres le 22 janvier et sa présentation au parlement fin février.

Il a confirmé que le régime unique par points va dégrader nos droits, nous obliger à acheter des points tout au long de la vie active, y compris dans les périodes de bas salaire, de temps partiel, d'interruption de carrière.

Il a confirmé qu'il faudra travailler plus longtemps. Il a confirmé le malus, la décote, pour ceux qui voudront faire valoir leur droit à pension avant 64 ans.

Il a expliqué qu'il faut adapter notre système de retraite « au nouveau visage de la précarité » des petits jobs, des caissières à temps partiel, des livreurs à vélo ... En somme des retraites précaires pour des salariés précaires...

Il a annoncé que la valeur du point serait indexée sur les salaires en osant prétendre que dans notre pays les salaires augmentent plus vite que les prix !!! Ça se voit qu'il ne fait pas les courses !

Quant à nos salaires : Lemaire, ministre de l'économie, a annoncé qu'il n'y aurait aucun coup de pouce du SMIC en 2020 ! Et l'Etat gèle depuis 10 ans les salaires des fonctionnaires.

Il a confirmé la condamnation de la jeunesse à la misère :

Nos enfants et petits-enfants, nés après 2004, privés du droit collectif et solidaire pour lequel nos aînés se sont battus et qu'ils ont gagné au prix de lourds sacrifices.



Et cerise sur le gâteau, à la question :

- comment seront payés les retraités si les caisses de retraite solidaires sont supprimées ?

Réponse : « Les partenaires sociaux devront participer à l'équilibre budgétaire »

- Qui décidera de la valeur du point ?

Toujours les partenaires sociaux !

- Qui sont les partenaires sociaux ?

Nous, organisations syndicales !

C'est hors de question ! Depuis le mois de septembre, Force ouvrière a appelé à la grève aux côtés des sala-

riés de la RATP, puis de la SNCF, puis de TOUS les salariés pour le RETRAIT pur et simple de la contre- réforme des retraites.

La place des organisations ouvrières est aux côtés des salariés pour la défense de leurs droits, pas aux côtés de Macron, Philippe, Delevoye, du MEDEF, des Fonds de pension...et autres fossoyeurs de nos retraites solidaires !

Une seule conclusion : GREVE ! GREVE UNIE POUR LE RETRAIT !

C'est l'appel que nous lançons à tous les salariés :

Dans chaque atelier, chaque service, chaque entreprise, chaque établissement :

ASSEMBLEE GENERALE POUR DECIDER,

ORGANISER, AMPLIFIER

LA GREVE JUSQU'AU RETRAIT !



Intervention de l'UD FO le 17 décembre



Le gouvernement et la présidence de la République s'empêchent dans des déclarations plus contradictoires les unes que les autres pour tenter de diviser la classe ouvrière et se vautrent dans les scandales, provoquant le rejet non seulement des travailleurs mais de toute la population.

La réforme Macron-Delevoe, c'est la réforme BLACKROCK, géant américain de

la finance à l'assaut des retraites voulant piller les 318 milliards des caisses de retraite et livrer les salariés aux spéculateurs et au travail sans fin.

La retraite par points, Réforme de justice et d'équité?

FAUX mes camarades.

Tout le monde va y perdre. Et plus encore les femmes et les jeunes nés après 2004 précarisés à vie.



Les régimes spéciaux seraient des privilèges?

Faux mes camarades !

Le taux de remplacement du salaire est le même entre les salariés de la fonction publique qui n'ont que le régime spécial et les salariés du privé dont la retraite est calculée par addition du régime de base **plus** la retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC.

Leur soumission aux intérêts capitalistes est sans limite !

Il faudrait rajouter l'étonnant maintien en poste, jusqu'à hier midi, du Monsieur Retraite du gouvernement pris la main dans le sac en flagrant délit, puisqu'il a caché des activités rémunérées pour être nommé ministre, ce qui est interdit par la constitution.

Alors, que faire ?

Aujourd'hui la mobilisation et la grève sont plus fortes encore que celles du 5 décembre. L'unité des salariés du public, du privé et des organisations syndicales est totale. Toutes les tentatives de division ont échoué.

L'exigence du RETRAIT et RIEN D'AUTRE n'a jamais été aussi forte.

Dans les assemblées générales, dans les usines et les écoles, dans les bureaux et les hôpitaux, la volonté est là : **« grève totale pour le retrait ! Nous sommes prêts. Cette réforme doit dégager ! »**

Mes camarades, Il est plus que temps, que soit lancé l'appel clair à la grève jusqu'au retrait, à la grève générale, pour libérer la mobilisation qui balayera le projet mortifère du gouvernement.

Retrait sans condition du projet de contre-réforme des retraites !



Les régimes de retraite complémentaires : quelles évolutions ?

Le régime de base verse une retraite dont le montant est plafonné. Pour maintenir un niveau de revenu plus proche du revenu d'activité, des compléments ont été créés. Ces systèmes ne font pas partie de la Sécurité sociale. La fusion Agirc-Arrco est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les principes de fonctionnement

Ils sont gérés sur un mode paritaire par les partenaires sociaux. De plus, ces régimes présentent des particularités par rapport au régime de base dans leurs outils de gestion : le taux d'appel et le salaire de référence.

Rappel des règles antérieures au 1^{er} janvier 2019

Pour les non-cadres

Éclaté, jusqu'en 1999, entre plus de 40 régimes, l'Arrco est devenu un régime unifié (avec un taux minimal pour tous).

Des taux supérieurs ont pu subsister selon la date de mise en vigueur des accords dans l'entreprise.

Les niveaux de retraite complémentaire peuvent donc être très variables selon l'entreprise à laquelle a appartenu le salarié et selon le niveau de cotisations qui s'y appliquait.

Pour les cadres

À l'Agirc :

- un taux de cotisation était prélevé sur la fraction de salaires supérieure jusqu'à 8 fois le plafond de la Sécurité sociale ;
- pour les cadres ayant un salaire inférieur au plafond de la sécurité sociale, un système - la garantie minimum de points (GMP) garantissait la validation d'un minimum de points en contrepartie d'un montant forfaitaire de cotisations.

Règles à partir du 1^{er} janvier 2019

Pour le calcul des cotisations, il n'existe plus que deux tranches de rémunération. Les taux sont modifiés.

Les conditions de départ sont également modifiées, ce qui va affecter l'âge réel de départ et le niveau de retraite.

Les participants ayant liquidé leur retraite à taux plein dans les régimes de base se verront appliquer des coefficients de solidarité ou de majoration annuels de 0,90, pendant trois ans et dans la limite de 67 ans (accords du 30 octobre 2015, 17 novembre 2017).

Ces coefficients ne s'appliqueront pas aux participants qui liquident leur pension de retraite complémentaire quatre trimestres calendaires au-delà de la date à laquelle ils auront rempli les conditions d'obtention d'un taux plein dans un régime de base. Ils ne s'appliqueront pas non plus à ceux qui sont exonérés de CSG ou soumis à CSG à taux réduit ainsi qu'à certaines situations spécifiques (assurés handicapés bénéficiant d'un départ anticipé, retraités au titre du dispositif amiante ou de l'inaptitude, retraités ayant élevé un enfant handicapé, aidants familiaux (accords précités).

Les participants liquidant leur retraite complémentaire au moins huit trimestres calendaires au-delà de la date à laquelle ils auront rempli les conditions d'obtention d'un taux plein se verront appliquer sur leur retraite complémentaire un coefficient majorant pendant une année suivant la date de liquidation de leur retraite complémentaire (accord précité).

Lexique

- **Taux d'appel :** pourcentage affecté au taux dit « contractuel » : il permet aux caisses de se constituer des réserves de fonctionnement car il ne génère pas de points de retraite. À compter du 1^{er} janvier 2019, le taux d'appel est de 127%, la cotisation sur la tranche jusqu'au plafond de la Sécurité sociale reste fixée à 6,20% et celle au-dessus du plafond augmente (portée à 17%).
- **Contribution d'équilibre :** cette contribution qui s'ajoute aux cotisations ne génère pas de droits :
 - 2,15% sur la tranche de rémunération ne dépassant pas le plafond SS répartis entre employeur et salarié ;
 - 2,70% sur la tranche de rémunération comprise entre 1 fois et 8 fois le plafond SS.
- **Contribution dite d'équilibre technique :** elle ne génère pas de droits et s'ajoute à la contribution d'équilibre pour les salariés dont la rémunération excède le plafond SS : 0,35%. Elle est calculée sur la totalité de la rémunération et répartie entre employeur et salarié.

Pour en savoir plus :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

GRUPE
vyv
Entrepreneur du
mieux-vivre



Communiqué intersyndical du 17 décembre 2019

Pas de trêve jusqu'au retrait !

Ce mardi 17 décembre à l'appel de nos organisations syndicales CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, FIDL, UNL, a été un nouveau temps fort impressionnant tant par la mobilisation que par les grèves. Plus de 260 cortèges ont été organisés sur l'ensemble du territoire.

Quelques jours après la présentation du projet du gouvernement, cette mobilisation est un nouveau signe du rejet massif du projet de retraite à points, en dépit des tentatives grossières de décrédibiliser les actions multiples, dont les grèves reconductibles.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, FIDL et UNL soutenues par une majorité grandissante de la population, demandent au gouvernement le retrait total du projet sans délai. Elles rappellent leur disponibilité pour discuter d'un autre projet pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel.

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève, y compris reconductible là où les salarié-es le décident, pour maintenir et augmenter le rapport de force.

Sans annonce du retrait, il n'y aura pas de trêve. Nous appelons à organiser des actions de grève et de manifestation partout où c'est possible, notamment le 19 décembre par des mobilisations locales et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Sans réponse du gouvernement dans les heures qui viennent, elles décideront des suites nécessaires, au-delà du mois de décembre.



FO Calendrier des FORMATIONS à l'Union Départementale 28

Lundi 13 janvier	Vendredi 17 janvier	CSE
Lundi 3 février	Vendredi 7 février	Découverte
Mardi 10 mars	Jeudi 12 mars	Connaitre ses droits
Lundi 25 mai	Vendredi 29 mai	CSE
Lundi 12 octobre	Vendredi 16 octobre	Découverte
Mardi 17 novembre	Jeudi 19 novembre	Négociier
Lundi 14 décembre	Vendredi 18 décembre	SSCT

UNION DEPARTEMENTALE
FO EURE-ET-LOIR

**Réservez le VENDREDI 12 JUIN 2020
pour notre XXIX^{ème} congrès**

Retrouvez l'UD FO 28 sur son site : <http://udfo28.org/>

Fermeture de l'Union Départementale

du Vendredi 20 décembre à 12 h

au lundi 6 janvier à 9h

Les locaux sont fermés durant les deux semaines

mais pas de trêve pour l'UD FO 28.

En cas de besoin, envoyez un mail :

udfo28@wanadoo.fr